



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Suite à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 il est stipulé que les séances du conseil peuvent maintenant se tenir devant public en respectant les mesures sanitaires en place soit, l'hygiène des mains, le port du masque dans un rassemblement intérieur et les mesures de distanciation de deux mètres.

Lors de la séance ordinaire des membres du conseil tenue le 4 août 2020, ceux-ci ont donc statué que, puisque l'actuelle salle du conseil sise au 499, route 393 à Palmarolle, est trop exiguë pour accueillir suffisamment de citoyens tout en respectant les directives sanitaires, la tenue des séances du conseil sera dorénavant à la **grande salle du Centre municipal sise au 124, rue Principale à Palmarolle.**

Tout citoyen qui a des demandes au conseil municipal ou des questions reliés aux séances du conseil, peut contacter la municipalité au 819-787-2303 au poste 21 ou par courriel à l'adresse palmarolle@mrcao.qc.ca, en indiquant clairement que c'est une question pour le conseil municipal.

DONNÉ À PALMAROLLE CE DIXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À AUTHIER, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE DIXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

